

Je choisis...**SOUTIEN AUX SERVICES D'ASSISTANCE EN
ÉTABLISSEMENT DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX****5405 • 705 heures • Environ 8 mois****Principales tâches**

- Accompagner et aider les personnes malades, en perte d'autonomie ou âgées aux activités quotidiennes : toilette, repas, habillage, déplacements et confort général.
- Assurer une présence, répondre aux besoins, écouter et observer les changements dans l'état de santé.
- Collaborer avec l'équipe de soins pour assurer la continuité des services.

Qualités personnelles souhaitées

- Sens des responsabilités et débrouillardise
- Capacité d'écoute, discrétion
- Bonne forme physique et endurance
- Esprit d'équipe
- Capacité d'adaptation

Professions visées

- Auxiliaire aux service de santé et sociaux
- Préposé, préposée aux bénéficiaires

Milieux de travail

- Centres hospitaliers
- Centres de réadaptations
- Établissements de soins de longue durée et de courte durée
- Centres locaux de services communautaires (CLSC) pour les soins à domicile

 **DEVIENS ÉLÈVE D'UN JOUR!** **AIDE FINANCIÈRE AUX ÉTUDES****Conditions d'admission**

- Être titulaire d'un diplôme d'études secondaires (DES) ou de son équivalent reconnu.
- OU
- Avoir au moins 16 ans au 30 septembre et avoir obtenu les unités de 3^e secondaire en français, anglais et mathématique, ou des apprentissages reconnus équivalents.
- OU
- Avoir au moins 18 ans au moment de l'entrée en formation et posséder les préalables fonctionnels, soit la réussite du test de développement général (TDG) ainsi que les préalables spécifiques, ou des apprentissages reconnus équivalents.

**SOUTIEN AUX SERVICES D'ASSISTANCE EN
ÉTABLISSEMENT DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX****Particularités**

- La vaccination est obligatoire.
- Des compétences sont réalisées en milieu de soins pouvant avoir lieu à l'extérieur de Saint-Hyacinthe, sur un horaire de jour ou de soir.
- L'élève doit assumer son transport.
- L'élève n'ayant pas de dossier judiciaire vierge doit avoir fait une demande de pardon.



SOUTIEN AUX SERVICES D'ASSISTANCE EN
ÉTABLISSEMENT DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX

SOUTIEN AUX SERVICES D'ASSISTANCE EN
ÉTABLISSEMENT DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX



5405 • 705 heures • Environ 8 mois

Principales tâches

- Accompagner et aider les personnes malades, en perte d'autonomie ou âgées aux activités quotidiennes : toilette, repas, habillage, déplacements et confort général.
- Assurer une présence, répondre aux besoins, écouter et observer les changements dans l'état de santé.
- Collaborer avec l'équipe de soins pour assurer la continuité des services.

Qualités personnelles souhaitées

- Sens des responsabilités et débrouillardise
- Capacité d'écoute, discrétion
- Bonne forme physique et endurance
- Esprit d'équipe
- Capacité d'adaptation

Professions visées

- Auxiliaire aux service de santé et sociaux
- Préposé, préposée aux bénéficiaires

Milieus de travail

- Centres hospitaliers
- Centres de réadaptations
- Établissements de soins de longue durée et de courte durée
- Centres locaux de services communautaires (CLSC)

pour les soins à domicile



➡ DEVIENS ÉLÈVE D'UN JOUR!
➡ AIDE FINANCIÈRE AUX ÉTUDES

Conditions d'admission

- Être titulaire d'un diplôme d'études secondaires (DES) ou de son équivalent reconnu.
- Avoir au moins 16 ans au 30 septembre et avoir obtenu les unités de 3^e secondaire en français, anglais et mathématique, ou des apprentissages reconnus équivalents.
- Avoir au moins 18 ans au moment de l'entrée en formation et posséder les préalables fonctionnels, soit la réussite du test de développement général (TDG) ainsi que les préalables spécifiques, ou des apprentissages reconnus équivalents.

Particularités

- La vaccination est obligatoire.
- Des compétences sont réalisées en milieu de soins pouvant avoir lieu à l'extérieur de Saint-Hyacinthe, sur un horaire de jour ou de soir.
- L'élève doit assumer son transport.
- L'élève n'ayant pas de dossier judiciaire vierge doit avoir fait une demande de pardon.

